



## Support détaillé

28mars 2022

Pleumeleuc

# RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL



- **Ordre du jour du conseil municipal**
- ❑ Informations

## Contexte et objectifs

- ❑ Conformément à la loi, Montfort Communauté doit élaborer un pacte financier et fiscal de solidarité dont l'objectif est de réduire les disparités de charges et de recettes entre communes membres.
- ❑ Démarrés en juin 2021, les travaux ont permis de retenir deux grandes orientations :
  - Donner les moyens à la Communauté de financer son projet de territoire sur la durée ;
  - Favoriser au maximum la stabilité des budgets communaux et préserver les solidarités existantes dans un contexte d'incertitude forte.
- ❑ En ont découlé les objectifs généraux suivants :
  - La mobilisation prioritaire des leviers internes à la communauté ;
  - Le maintien du niveau et modalités de la solidarité redistributive alimentant les budgets de fonctionnement des communes, et le maintien des partages de la fiscalité générée par les actions de développement économique communautaire en vigueur ;
  - Le recours modéré au levier fiscal pour mobiliser des ressources supplémentaires permettant aux communes de conserver des marges d'action sur ce levier pour leurs propres besoins.
- ❑ Le pacte propose en plus d'actionner deux leviers partagés avec les communes :
  - l'augmentation du taux de foncier bâti additionnel de 1,01% à 2,40% dès 2022.

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité**

## Décision soumise au vote

**ADOPTER les termes du pacte financier et fiscal de solidarité**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire



# **Demande de subvention pour la création d'un terrain synthétique – Participation de la Région Bretagne et de Montfort Communauté**

## Contexte et objectifs

- ❑ Dans le cadre de la réalisation d'un terrain synthétique à Pleumeleuc les marchés de travaux ont été attribués aux différentes entreprises lors du Conseil Municipal du 15 novembre 2021.
- ❑ Le coût total HT de l'opération est de 787 344,75 € décomposé comme suit :
 

○ Mission AMO	18 837,00 €
○ Mission SPS	1 064,00 €
○ Mission contrôle technique	7 171,50 €
○ Lot 1 : Terrassement/VRD, avec option cuve de rétention des eaux pluviales	181 709,14 €
○ Lot 2 : Drainage, sol et équipements sportifs	365 789, 00 €
○ Lot 3 : Clôture et serrurerie	99 221,00 €
○ Eclairage public (mission déléguée au SDE35)	92 486,45 €
○ Equipements pour l'entretien du terrain	21 666,66 €
- ❑ Afin de financer la réalisation il est proposer de solliciter des participations financières auprès de la Région Bretagne et de Montfort Communauté

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité**

## Décision soumise au vote

**SOLLICITER une participation financière de 85 884 € (soit 10,91 % du montant total) de la Région Bretagne ;**

**SOLLICITER un fonds de concours de 180 000 € (soit 22,86 % du montant total) auprès de Montfort Communauté.**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire

Proposition de la commission sports, loisirs et animations du 1<sup>er</sup> mars 2022

## Contexte et objectifs

- ❑ Sur la base des dossiers émis par les associations et du règlement d’attribution des subventions, les subventions proposées pour 2022 sont présentées sur la page suivante.

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l’unanimité**  
(en raison de leurs implications dans les bureaux des associations, n’ont pas pris part au vote de certaines subventions :

- G. Multon pour ASP Gymnastique
- S. Aubault pour l’ASP Yoga
- D. Youbou pour l’APEL
- A. Le Breton de La Perrière et A. Boissel pour l’APE
- K. Marié pour Pleum’en Fête)

## Décision soumise au vote

**DECIDER du versement des subventions annuelles et exceptionnelles pour un montant total de 13 672,75 €**



**Christophe LEDUC**

adjoint en charge des Sports, loisirs et de l’animation communale

## Détail des subventions aux associations

Associations communales - Domaine sportif	Subvention annuelle
Association Sportive Pleumeleuc - Matériel (Versement conditionné à la remise des justificatifs de dépenses réalisées dans l'année)	2 000,00 €
Union sportive Bédée - Pleumeleuc Football	1 429,25 €
Association Sportive Pleumeleuc - Basket	830,00 €
Association Sportive Pleumeleuc - Volleyball	526,00 €
Association Sportive Pleumeleuc - Gymnastique	803,00 €
Association Sportive Pleumeleuc - Cyclotourisme	350,00 €
Yoga - Pleumeleuc/Bédée	300,00 €
Tennis Club la Vaunoise	500,00 €
<b>Total</b>	<b>6 738,25 €</b>

Associations extérieures	Subvention annuelle
Judo Club du Pays de Montfort	232,00 €
Art & Dance – Montfort-sur-Meu	172,00 €
<b>Total</b>	<b>404,00 €</b>

Aide à la création	Subvention exceptionnelle
Bonsaï Club la Vaunoise	150,00 €
<b>Total</b>	<b>150,00 €</b>

Associations communales - Domaine culture, loisirs	Subvention annuelle
Pleum'Run	591,00 €
Mille et un jeux	726,00 €
Les Sentiers de la Vaunoise	713,50 €
Bonsaï Club la Vaunoise	192,50 €
Association des anciens combattants et prisonniers de guerre	437,50 €
Association Communale de Chasse (ACCA)	306,50 €
Association Communale de Chasse (ACCA) / "Opération ragondin"	500,00 €
Club de l'amitié des Retraités de Pleumeleuc	560,50 €
Association communale de pêche	183,00 €
Union Colombophile	220,00 €
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole St Melaine (APEL)	200,00 €
Association des parents d'élève – Le Petit Prince (APE)	445,00 €
Evi Danse	538,00 €
Pleum'en fête	377,00 €
Div Yezh Pleveleg	390,00 €
<b>Total</b>	<b>6 380,50 €</b>





## Contexte et objectifs

- ❑ La Commune de Pleumeleuc est jumelée avec la Commune de Llanfairfechan (Pays de Galles) depuis 2010.
- ❑ Suite à ce jumelage l'association « Comité de jumelage et d'amitiés internationales de Pleumeleuc » a été créée et une convention de partenariat a été établie avec la commune.
- ❑ Dans le cadre de cette convention, il est prévu une dotation annuelle forfaitaire pour les activités de l'association calculé sur la base d'une contribution de 0,40 € par habitant (population municipale pour 2022, 3 468 habitants).

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**FIXER le montant de la dotation forfaitaire pour 2022 à 1 387,20 €**



**Gwenaëlle MULTON**

conseillère déléguée à l'action culturelle



## Contexte et objectifs

- ❑ L'Amicale du Personnel Communal de Pleumeleuc (APCP) a été créée en 2016.
- ❑ Cette association a pour objet :
  - de promouvoir et encourager toutes activités et manifestations sociales, culturelles et sportives pour ses membres,
  - de resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre tous les membres et leurs familles,
  - d'organiser des manifestations, voyages, promenades.
- ❑ La convention signée en 2017 l'aide financière de la commune prend la forme d'une dotation annuelle forfaitaire globale dont le montant est calculé sur la base d'une contribution par adhérents (28 personnes au 9 mars 2022).

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**FIXER pour 2022 le montant de l'aide à 80,00€ par adhérent**

**FIXER la dotation pour l'année 2022 à 2 240,00€**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire







## Contexte et objectifs

- ❑ Dans le cadre de l'aide aux écoles et aux activités organisées, il est proposé de verser des dotations et subventions selon le tableau ci-dessous.

Domaine scolaire - Dotation gestion / direction	
École maternelle Publique : dotation gestion / direction	180,00 €
École élémentaire Publique : dotation gestion / direction	180,00 €
Domaine scolaire - Activités socio-éducatives	
École maternelle Publique : 10 € x 116 élèves	1 160,00 €
École élémentaire Publique : 10 € x 204 élèves	2 040,00 €
École privée St Melaine : 10 € x 140 élèves	1 400,00 €
<b>Total (domaine scolaire)</b>	<b>4 960,00 €</b>

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité**

## Décision soumise au vote

**FIXER le montant des subventions tel que présenté**



**Philippe RAMIREZ**  
adjoint délégué au scolaire





## Contexte et objectifs

- ❑ L'école privée Saint Melaine a établi un contrat d'association avec l'état.  
Ce contrat oblige l'établissement à accueillir les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance. En contrepartie, l'État rémunère les enseignants, et les collectivités publiques doivent financer le fonctionnement de l'établissement dans les mêmes proportions qu'elles financent les écoles.
  - *Toutefois, quand il s'agit de classes de maternelle, ce n'est pas une obligation*
- ❑ La commune propose une subvention de :
  - 1 284 € par élève de maternelle (44 élèves de Pleumeleuc)
  - 346 € par élève d'élémentaire (89 élèves de Pleumeleuc)
  - Soit 87 290 €
- ❑ En complément il est proposé d'attribuer 26 € par élève pour les fournitures scolaires, soit 3 458 €.

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité**

## Décision soumise au vote

**FIXER le montant attribué à l'école Saint-Melaine pour le fonctionnement et les fournitures scolaires à 90 748 € pour 2022.**



**Philippe RAMIREZ**  
adjoint délégué au scolaire





## Contexte et objectifs

- ❑ Le réseau des médiathèques AVELIA existe sur le territoire de Montfort Communauté. La coordination de ce réseau est assurée par la communauté de communes de Montfort Communauté.
- ❑ La commune de Talensac venant de reprendre en régie municipale le fonctionnement de sa bibliothèque municipale, celle-ci a intégré le réseau des médiathèques de Montfort Communauté.
- ❑ Il convient donc de délibérer de nouveau le règlement intérieur du réseau des médiathèques qui intègre la commune de Talensac.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**ADOPTER le nouveau règlement intérieur du réseau des médiathèques de Montfort Communauté, AVELIA**



**Gwenaëlle MULTON**

conseillère déléguée à l'action culturelle





## Contexte et objectifs

- ❑ La loi prévoit la suppression des régimes dérogatoires aux 35 heures maintenus dans certains établissements et collectivités territoriaux et un retour obligatoire aux 1607 heures annuelles.
- ❑ Ceci était déjà le cas à Pleumeleuc. Le calcul de ces heures est présenté en séance.

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	-104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	-25
Jours fériés	-8
Nombre de jours travaillés	228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
<b>Total en heures :</b>	<b>1 607 heures</b>

**Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité**

## Décision soumise au vote

**DECIDER de mettre en place le temps de travail tel que présenté**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire





## Contexte et objectifs

- ❑ La loi prévoit que « Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire ».
- ❑ Madame le Maire a effectué cette présentation en séance.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**PRENDRE ACTE de la présentation relative au débat sur la protection sociale complémentaire**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire





## Contexte et objectifs

- ❑ Lors de séjours avec nuitées, les animateurs accompagnent les jeunes 24h/24.
- ❑ En conséquence la commune propose d'instaurer un régime d'équivalence horaire pour leur rémunération.
- ❑ Il est proposé que la rémunération des animateurs intervenant en camps ou séjours avec nuitée sera établie, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, sur les bases fixées ci-après :
  - Forfait jour équivalent à 10 heures (par jour de camps) ;
  - Forfait nuit équivalent à 4 heures (par nuitée) ;
  - Forfait journée d'attente lors de convoyage équivalent à 4 heures (jour de départ et de retour).

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**ADOPTER** le calcul de la rémunération des animateurs en camps ou séjours avec nuitée selon les bases présentées



**Anne-Sophie PATRU**

Maire





## Contexte et objectifs

- ❑ Suite au départ en retraite de l'agent responsable espaces verts/voirie au 1<sup>er</sup> février 2022 et au recrutement d'une nouvelle personne sur un autre grade, l'emploi d'agent de maitrise principal est à modifier.
- ❑ Suite à l'avis du comité technique paritaire, il est proposé de :
  - modifier au 28/03/2021 les emplois d'ingénieur et d'agent de maitrise principal;
  - modifier en conséquence le tableau des emplois de la commune.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

**APPROUVER** les modifications présentées



**Anne-Sophie PATRU**

Maire





## Contexte et objectifs

- ❑ Renonciation à exercer le droit de préemption des ventes de terrain ou de biens immobiliers réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> mars 2022.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

Prendre acte des décisions prises par le  
**Marie**



**Anne-Sophie PATRU**

Maire







## Contexte et objectifs

- ❑ Le Conseil Municipal a accordé, le 25 mai 2020, une délégation à M<sup>me</sup> le Maire pour engager des dépenses dans la limite de 30 000 € HT.
- ❑ Ceci permet d'engager rapidement, sans nécessité de consulter le Conseil Municipal, toute dépense utile au bon fonctionnement des services de la commune.
- ❑ M<sup>me</sup> le Maire présente un état des dépenses engagées entre le 1<sup>er</sup> décembre 2021 et le 28 février 2022 dans le cadre de cette délégation.

Le conseil municipal a approuvé la décision à l'unanimité

## Décision soumise au vote

Prendre acte de ces dépenses après échanges sur le contenu et la nécessité de celles-ci



**Anne-Sophie PATRU**

Maire





- ❑ Ordre du jour du conseil municipal
- **Informations**

## **Agenda**

---

### **Vide grenier**

- ❑ Dimanche 3 avril

### **Elections présidentielles**

- ❑ 1<sup>er</sup> tour : dimanche 10 avril – 8h-19h
- ❑ 2<sup>ème</sup> tour : dimanche 27 avril – 8h-19h

### **Prochain conseil municipal**

- ❑ Lundi 9 mai – 20h30



**Merci.**

---

